



# L'ARTISAN DE L'IMMOBILIER

## Négociations & Transactions

### BAREME DES HONORAIRES L'ARTISAN DE L'IMMOBILIER

#### HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS HABITATION :

##### Bien supérieur à 170.000€ :

3 % TTC Maximum à la charge de l'acquéreur

##### Bien inférieur à 170.000€ :

5.000€ TTC Maximum à la charge de l'acquéreur

#### HONORAIRES DE LOCATION :

##### Bien à usage d'habitation :

Etat des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

Visites, constitution de dossier et rédaction du bail : 8€  
TTC/m<sup>2</sup>

(Quote-part identique pour le bailleur et le locataire)

##### Bien à usage professionnel :

Etat des lieux, visites, constitution de dossier et rédaction  
du bail : 10% du loyer annuel HT

*Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur sauf stipulations contraires  
prévues au mandat et déterminés en fonction du prix du bien figurant dans le mandat de  
vente.  
(Honoraires TTC précisés dans chaque annonce conformément à l'arrêté du 10/01/2017)*